

Table des matières

[**I. Introduction 3**](#_Toc532831243)

[**II. Réformes entreprises au titre de la consécration des principes du gouvernement ouvert…. 5**](#_Toc532831244)

[**III.Elaboration du troisième plan d’action national pour le partenariat pour un gouvernement ouvert (2018-2020) 10**](#_Toc532831245)

[**IV. Engagements inclus dans le troisième plan d’action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert….. 14**](#_Toc532831246)

[**Axe 1 : Renforcer le droit d’accès à l’information et l’ouverture des données publiques**](#_Toc532831247)

[Engagement n°1 : Renforcer le droit d’accès à l’information 16](#_Toc532831248)

[Engagement n°2 : Instaurer le cadre juridique et organisationnel facilitant l’ouverture des données publiques 19](#_Toc532831249)

[Engagement n°3 : Renforcer l’accès à l’information géographique 22](#_Toc532831250)

[Engagement n°4 : Normaliser les identifiants et les nomenclatures des stations du transport terrestre et ouvrir leurs données publiques associées dans un format ouvert 25](#_Toc532831251)

[**Axe 2 : Promouvoir la transparence dans la gestion des ressources naturelles**](#_Toc532831252)

[Engagement n°5 : Améliorer la gouvernance des ressources en eaux 28](#_Toc532831253)

[Engagement n°6 : Renforcer la transparence dans le secteur des industries extractives en préparant l’adhésion à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives « ITIE OU EITI » 31](#_Toc532831254)

[Engagement n°7 : Appliquer les principes de l’ « Open Contracting » dans le domaine des hydrocarbures..34](#_Toc532831255)

[**Axe 3 : Promouvoir l’intégrité, l’approche participative et la gouvernance locale**](#_Toc532831256)

[Engagement n°8 : Etablir les mécanismes règlementaires et organisationnels contribuant au renforcement de l'intégrité dans le secteur public et à la lutte contre la corruption 38](#_Toc532831257)

[Engagement n°9 : Affermir la participation de la société civile dans la préparation du budget de l’Etat 41](#_Toc532831258)

[Engagement n°10 : Développer des mécanismes pour promouvoir le dialogue et l'interaction avec les demandes et les préoccupations des jeunes et leur permettre de suivre leur mise en œuvre dans les politiques publiques 43](#_Toc532831259)

[Engagement n°11 : Instaurer le Gouvernement pour un Gouvernement Ouvert au niveau local 46](#_Toc532831260)

[**Axe 4 : Améliorer la qualité des services publics**](#_Toc532831261)

[Engagement n°12 : Rapprocher les services publics du citoyen, par leur mise en ligne 50](#_Toc532831262)

[Engagement n°13 : Faciliter l’accès aux services de la fonction publique 53](#_Toc532831263)

# Introduction

L’initiative du ‘’Partenariat pour un gouvernement ouvert-PGO’’ est un forum multilatéral qui regroupe l’ensemble des pays voulant travailler dans le domaine du gouvernement ouvert et reflète tous les efforts déployés à l’échelle mondiale visant à améliorer la performance des gouvernements. Cette initiative veille au respect, par les différents gouvernements membres, des principes de transparence, de redevabilité, de lutte contre la corruption et de participation citoyenne. Elle préconise le recours aux technologies de l’information et de la communication, dans le but d’améliorer le niveau de vie des citoyens et de renforcer leurs relations avec leurs gouvernements respectifs.

L’adhésion de la Tunisie à l'initiative du ‘’Partenariat pour un gouvernement ouvert-PGO’’ remonte au 14 janvier 2014. Depuis, elle a élaboré et mis en œuvre deux plans d'action au cours des quatre dernières années. Chacun de ces plans a permis de consacrer la collaboration entre gouvernement et société civile, et ce à toutes les étapes de ces plans : l’élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation. A ce niveau, il convient de s’arrêter sur les retombées positives de l’approche participative de cette réforme pour avoir permis de propulser le programme vers un stade avancé de maturité. Plusieurs indicateurs en témoignent, notamment l’intérêt accru du grand public pour cette stratégie et l’élargissement du cercle des observateurs et parties prenantes, comme le donnent à voir les résultats de l’enquête menée par l'unité de l’administration électronique. Il y a également lieu de souligner l’importance du rôle des réseaux sociaux, en cela qu’ils constituent une importante source d’information pour les journalistes, les citoyens et les différents intervenants leur permettant de suivre les différentes étapes d’évolution du programme du PGO et d’être au diapason de tout fait nouveau pouvant survenir.

Dans le même ordre d’idées et devant la nécessité d’apporter un plus grand soutien à cette approche participative, l’élaboration du troisième plan d’action national a coïncidé avec le lancement d’une initiative par un certain nombre d’associations. Cette initiative de la société civile vise à renforcer et à mieux coordonner la participation de la société civile et à réunir les conditions propices à une participation efficace dans la conception du plan d’action et du suivi de sa mise en œuvre. Cette dynamique ne s’est pas simplement limitée à la société civile, elle a également concerné un certain nombre d’organismes publics chargés de veiller au respect et à la mise en œuvre des engagements pris, en œuvrant à créer des opportunités de collaboration et de coordination avec la société civile.

Durant ce troisième plan d’action national, l’accent sera essentiellement mis sur la consolidation des acquis déjà atteints, notamment la création de l’instance d’accès à l’information, l’élaboration et la promulgation des lois relatives à la clôture des budgets de 2013, 2014 2015 et 2016 et la mise en place du portail « e-people » pour le dépôt et le traitement en ligne des réclamations, outre le développement de portails sectoriels de données ouvertes à l’instar du portail des données ouvertes du Ministère des Affaires Culturelles et du portail des données ouvertes du Ministère du Transport. Ces réalisations ont permis à la Tunisie d’améliorer son score et de le porter à 13 points sur 16, conservant ainsi son éligibilité à cette initiative.

Force est de constater le caractère à la fois important et exceptionnel des engagements pris au titre de ce troisième plan d’action national 2018-2020, du fait de leur simultanéité avec les défis politiques, économiques et sociaux auxquels la Tunisie fait face. En effet, ce plan d’action tend à répondre à l’urgence de travailler à l’amélioration de la situation économique, à lutter contre la corruption, à renforcer l’intégrité dans le secteur public et à moderniser l’administration. Il s’agit, avant tout, de propulser les réformes et de mettre en œuvre des projets ambitieux susceptibles de produire des impacts positifs sur la vie des citoyens.

De nombreuses visites de terrain ont été effectuées dans un certain nombre de régions du pays. Faisant fond sur les recommandations formulées en marge de ces visites, les sessions de travail conjointes organisées avec les représentants de la société civile agissant dans le domaine du gouvernement ouvert ont permis de traduire les réformes proposées au titre des différentes consultations publiques en treize engagements. Ces engagements s’articulent essentiellement autour des priorités et aspirations des Tunisiens, d’une part et des principes du gouvernement ouvert, d’autre part. Il s’agit, notamment de:

* Renforcer la transparence, le droit d’accès à l’information et l’ouverture des données publiques,
* Consacrer l’intégrité et de l’approche participative,
* Consolider la gouvernance locale,
* Promouvoir la participation des jeunes dans les affaires publiques,
* Renforcer la gouvernance des ressources naturelles
* Développer une panoplie de services électroniques et de mieux les rapprocher du public

L’élaboration du troisième plan d’action national se veut être une confirmation et un engagement sans équivoque de la part du Gouvernement Tunisien envers les principes de l’initiative du ‘’Partenariat pour un Gouvernement Ouvert’’. Cela témoigne également du souci de consacrer ces principes au niveau des mécanismes du travail gouvernemental et administratif.

## Réformes entreprises au titre de la consécration des principes du gouvernement ouvert

Le programme du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert-PGO a permis d’entreprendre une série de réformes aux retombées positives aux niveaux local et national.

Depuis son adhésion à l’initiative PGO en 2014, la Tunisie a élaboré et mis en œuvre deux plans d’action nationaux. Le premier plan d’action a été déployé entre 2014 et 2016 et a compté 20 engagements. Le second a couvert la période allant de 2016 à fin août 2018 et a inclus 15 engagements, se rapportant essentiellement à l’appui des efforts déployés par le gouvernement pour renforcer l’action gouvernemental, lutter contre la corruption, consacrer l’approche participative et améliorer la qualité des services publics.

En 2018, la Tunisie a réussi à améliorer son score et à le porter à 13 points sur 16, conservant ainsi son éligibilité au programme PGO, notamment grâce aux progrès réalisés en matière de renforcement de la transparence financière et fiscale. Cette réussite tient de la concertation des efforts des différentes parties prenantes : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et la société civile. La pression positive exercée a permis d’approuver les rapports de clôtures des budgets des quatre années écoulées. Ce succès reflète également la volonté et l’engagement des différentes parties à poursuivre les efforts entrepris en vue de consacrer cette démarche, eu égard à ses impacts positifs sur le travail du gouvernement et, par là même, de renforcer la participation des citoyens et de promouvoir la transparence et la bonne gouvernance.

Ces dernières années, nombreuses ont été les réalisations accomplies par le gouvernement, au titre de ce programme. On en cite :

**1. La promotion de la transparence de l’action gouvernementale et l’ouverture des données publiques**

Au titre de la promotion de la transparence de l’action gouvernementale et de la consécration du droit d’accès à l’information, la Tunisie a déployé d’importants efforts en vue de renforcer le cadre législatif et réglementaire, aussi bien à l’échelle locale que nationale, de sorte à enrichir l’expérience du pays en matière de gouvernement ouvert. On en cite :

* La constitutionnalisation du droit d’accès à l’information, au sens de l’article 32 de la Constitution du 27 janvier 2014 qui stipule que ‘’l’Etat garantit le droit à l’information et le droit d’accès à l’information’’ ;
* La promulgation de la loi organique n°2016-22 du 24 mars 2016, relative au droit d’accès à l’information et de ses textes d’application, à l’instar de la circulaire 2018-19 du 18 mai 2019, relative au droit d’accès à l’information ;
* La création de l’Instance d’accès à l’information, en vertu des dispositions de l’article 37 de la loi organique n°2016-22. Les membres de l’instance ont été élus par l’Assemblée des Représentants du Peuple, le 18 juillet 2017.

Faut-il également rappeler que l’ouverture des données constitue un des piliers de la promotion de la transparence des systèmes administratifs visant la prestation de services à valeur ajoutée. La Tunisie compte parmi les premiers pays à avoir lancé un portail national de données ouvertes, mis en ligne fin septembre 2016 (version améliorée du premier portail lancé en 2012), outre la mise en place de beaucoup d’autres portails sectoriels, à l’instar de :

* [Portail des données ouvertes de l’Institut National de la Statistique](http://dataportal.ins.tn/);
* [Portail des données ouvertes du Ministère de l’Intérieur](http://opendata.interieur.gov.tn/fr/);
* [Portail des données ouvertes du Ministère de l’Industrie](http://catalog.industrie.gov.tn/);
* [Portail des données ouvertes du Ministère des Affaires Culturelles](http://www.openculture.gov.tn/fr/);
* [Portail des données ouvertes du Ministère des Finances](http://www.mizaniatouna.gov.tn/tunisia/template_fr/index.html);
* [Portail des données ouvertes du Ministère du Transport](http://data.transport.tn/);
* [Portail des données ouvertes du Ministère de l’agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche](http://www.agridata.tn/).

Dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième plan d’action national du partenariat pour un gouvernement ouvert et en réponse à la nécessité d’apporter un soutien plus actif à ces initiatives, chaque ministère a procédé à la désignation d’un responsable des données ouvertes en son sein. Il a également été procédé à la mise en place d’une licence de réutilisation des données et à l’inventaire de toutes les données à ouvrir au public au sein de six (06) secteurs, sous réserve d’étendre cet inventaire à l’ensemble des secteurs restants pendant la mise en œuvre du troisième plan d’action national.

**2. Le renforcement de l’intégrité et la lutte contre la corruption dans le secteur public**

La Tunisie s’est lancée dans une série de réformes et d’initiatives visant le renforcement de l’intégrité dans le secteur public et la lutte contre la corruption. Sur le plan législatif, plusieurs textes réglementaires ont été promulgués en appui à cette démarche. On en cite :

* La loi organique n°2017-10 du 7 mars 2017, relative à la dénonciation de la corruption et à la protection des dénonciateurs ;
* La loi n°2018-46 du 1 août 2018, portant déclaration des biens et des intérêts, de la lutte contre l'enrichissement illicite et le conflit d'intérêt dans le secteur public ;

La Tunisie a également déployé d’énormes efforts sur le plan organisationnel, institutionnel et communicationnel, en vue de renforcer les dispositifs gouvernementaux visant à lutter contre la corruption, notamment :

* La création, en 2011, de l’instance nationale de lutte contre la corruption, en vertu du décret-loi cadre n° 2011-120 du 14 novembre 2011. Les dispositions du chapitre 6 "des instances constitutionnelles indépendantes" de la Constitution prévoient la mise en place d’une instance chargée de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption et lui confère la qualité d’instance constitutionnelle indépendante.

* Le lancement, en novembre 2012, d’un site web informatif consacré à la lutte contre la corruption (<http://www.anticor.tn/>) permettant l’accès à l’intégralité des informations et données législatives, statistiques et techniques relatives à la corruption et aux projets et programmes connexes. Ce site se veut être un forum interactif et un espace de dialogue entre organismes publics, acteurs de la société civile et citoyens.
* La mise en place d’un système d’achats publics en ligne « TUNEPS » pour le traitement numérique des différentes étapes des marchés publics. Il s’agit d’un système électronique d’achat et de passation de marchés publics, via un guichet unique. Ce système permet de suivre l’ensemble des procédures, tout au long des étapes d’un marché : l’avis d’appel d’offres, l’ouverture et le tri des offres, la publication des résultats en ligne et la signature électronique des contrats. TUNEPS a remporté en 2015 le prix international de l’initiative du ‘’Partenariat pour un gouvernement ouvert’’, en sa qualité de meilleur dispositif de consécration de la transparence dans les marchés publics.
* La mise au point, par les acteurs de la société civile (Association Tunisienne des Contrôleurs Publics), du système « Cabrane » (<http://www.cabrane.com/>) pour le suivi des projets publics dans le domaine de l’infrastructure. Ce système a pour objectif de renforcer le suivi citoyen des projets publics, par l’évaluation et la formulation d’avis et la dénonciation des abus et dépassements constatés au niveau de la mise en œuvre. « Cabrane » a également remporté le prix du meilleur système électronique intégré de lutte contre la corruption et de promotion de la transparence, décerné par le Ministère Français des Affaires Etrangères en coopération avec l’Association Transparency International et l’Agence Française de Développement Médias.
* L’élaboration du référentiel national en matière de gouvernance des entreprises « RNG », en vue de définir les lignes directives à respecter pour une bonne gouvernance citoyenne et responsable au sein des entreprises publiques et privées.

**3. Renforcement de l’approche participative et de la gouvernance locale**

L’importance portée aux principes de gouvernance locale et de décentralisation a connu une évolution remarquable depuis 2011. La Tunisie a enregistré des avancées importantes sur la voie de la décentralisation, notamment grâce aux efforts déployés en vue de consacrer la "démocratie participative". A cet égard, il y a lieu de rappeler un certain nombre de réalisations témoignant de cette démarche :

* La consécration constitutionnelle des principes de la décentralisation et de la gouvernance locale à qui la Constitution de 2014 a réservé pas moins de 12 articles.
* La promulgation de la loi organique n°2018-29 du 9 mai 2018, relative au code des collectivités locales.
* La mise en place de la plateforme des données ouvertes au niveau local : <http://www.collectiviteslocales.gov.tn>
* La mise en place, par les organisations de la société civile, de la plateforme des données ouvertes destinées aux municipalités : <http://www.openbaladiati.tn>

Compte tenu de l’importance de la participation publique et à son impact sur la prise de décision et sur l’élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, le gouvernement tunisien a procédé à la mise en place un certain nombre de mécanismes visant à consacrer l’approche participative. Il s’agit, notamment, de :

* La mise en place d’un système électronique intégré de traitement des plaintes ([www.e-people.gov.tn).](http://www.e-people.gov.tn).) Il s’agit d’un portail de participation et d’interaction entre administrations et usagers, qui propose nombreux modes de communication adaptés aux besoins des citoyens et qui permet à ces derniers de soumettre, en ligne, leurs requêtes, suggestions et questionnements ;
* La promulgation du décret gouvernemental n°2018-328 du 29 mars 2018, portant organisation des consultations publiques ;
* La mise en ligne de la deuxième version du portail de la participation publique ([www.e-participation.tn](http://www.e-participation.tn)). Ce portail prévoit un espace dédié au renforcement de la participation citoyenne dans les affaires publiques et permet aux citoyens de prendre électroniquement part aux consultations publiques, de déposer et d’échanger leurs suggestions et idées et de débattre de divers sujets en relation avec les politiques publiques ;
* La promulgation de 3 circulaires portant sur la participation citoyenne, à savoir : la circulaire n°2011-12, relative à la participation des citoyens à l'évaluation des services publics, la circulaire n°2011-13, relative à l’activation de l'approche participative dans la prestation des services de base et la circulaire n°2011-14 relative à l’évaluation de la qualité des textes juridiques ;

**4. Bonne gouvernance des ressources financières et des richesses naturelles de l’Etat**

* La mise en place du portail des données ouvertes du secteur des hydrocarbures et des mines, conformément aux normes internationales. Ce portail a pour objectif de renforcer la transparence au sein de ce secteur, par la publication de l’intégralité des informations et données relatives aux investissements qui y sont réalisés. Le portail permet également de publier les conventions conclues en relation avec l’exploration et l’exploitation des hydrocarbures en Tunisie, ainsi que les contrats de partenariat et de partage de production conclus entre les investisseurs et l’Etat. La Tunisie est ainsi devenue un des rares pays au monde et le seul pays arabe à procéder à la publication intégrale de ses contrats pétroliers. Le portail des données ouvertes du secteur des hydrocarbures et des mines compte également un grand nombre de documents contractuels propres au secteur, dans le but d’instituer une plus grande transparence au niveau de son système de gestion.
* La préparation à l’adhésion de la Tunisie à l’initiative internationale pour la transparence dans les industries extractives, notamment par la désignation d’un coordinateur national chargé de superviser le processus d’adhésion à cette initiative, d’organiser des élections des représentants de la société civile au sein du groupe multipartite et de déterminer sa composition. Il s’agit, là, d’un pas décisif vers l’achèvement du processus en question. Les expériences comparatives donnent à voir que beaucoup de pays peinent à adhérer à cette initiative en raison des désaccords autour des critères et procédures de désignation des représentants de la société civile dans le groupe multipartite. Chose que la Tunisie a très bien su dépasser.

Ensemble, ces efforts ont abouti à l’amélioration du système de gouvernance dans le secteur des hydrocarbures, faisant fond sur les résultats de l’indice de gouvernance des ressources naturelles publié en 2017. Avec 56 points sur 100, la Tunisie a pu se hisser au 26ème rang sur un total de 89 pays à l’échelle internationale et à la tête du classement, à l’échelle de la région MENA. En 2014, le score du pays n’était que de 49 points sur 100.

* La mise en place du portail du budget ouvert, en vue de faciliter l’accès des citoyens aux informations relatives au budget et de consacrer la transparence financière par la publication des données et des indices financières relatives aux ressources et dépenses de l’Etat, aux comptes de trésorerie et aux établissements publics à caractère administratif.

# Elaboration du troisième plan d’action national pour le partenariat pour un gouvernement ouvert (2018-2020)

Dans le cadre de l’élaboration du troisième plan d’action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (2018-2020), d’innombrables efforts ont été déployés pour garantir la conformité aux orientations générales, recommandations et principes préconisés par ce partenariat publiés sur le [site web de l’initiative PGO](https://www.opengovpartnership.org/), envers lesquels les pays membres dans le PGO sont appelés à se conformer. Ce partenariat propose également de nombreux manuels d’orientation pour aider ces pays à réussir leur passage vers un gouvernement ouvert.

Le deuxième plan d’action national du PGO a également tenu compte de l’ensemble des recommandations et suggestions énoncées dans les rapports d’évaluation : les deux rapports indépendants d’évaluation à mi-parcours et final ainsi que les deux rapports d’auto-évaluation à mi-parcours et final relatifs à la mise en œuvre du deuxième plan d’action national PGO. Il en a été de même pour toutes les expériences estimées concluantes enregistrées dans le domaine, selon la classification de l’initiative ‘’Partenariat pour un gouvernement ouvert’’.

La Constitution tunisienne est venue asseoir les fondements de la société démocratique et appeler à la participation effective de tous les citoyens aux affaires publiques. L’opérationnalisation des articles constitutionnels est désormais beaucoup plus perceptible au niveau des processus d’élaboration des plans d’action nationaux-PGO, où l’approche participative est de plus en plus consacrée.

**1. Le processus d’élaboration du troisième plan d’action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (2018-2020)**

Des consultations nationales ont été organisées à chacune des étapes de l’élaboration du troisième plan d’action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (2018-2020). De nombreux mécanismes ont été adoptés, de sorte à garantir la participation de toutes les parties prenantes à ces consultations et à tenir compte de toutes les propositions formulées en relation avec les réformes à intégrer dans ce plan d’action.

A ce titre, une journée d’information a été tenue le 14 mars 2018, dans le but d’annoncer le lancement de la première étape de la consultation nationale autour du troisième plan d’action national-PGO (2018-2020) et de solliciter les suggestions des citoyens et des différents usagers de l’administration

**A. Première phase de la consultation nationale sur le troisième plan d’action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (2018-2020)**

La première phase de la consultation nationale autour du troisième plan d’action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (2018-2020) s’est étendue du 14 mars 2018 au 17 août 2018 et a inclus plusieurs mécanismes à savoir :

* Le lancement de la première étape de la consultation en ligne sur le portail des consultations publiques (<http://www.e-participation.tn/>), entre le 14 mars 2018 et le 2 mai 2018.
* En ce qui concerne les structures publiques, une série de réunions a été organisée au sein d’un certain nombre de ministères, en présence des représentants de la société civile et des établissements sous tutelle. L’objectif est de présenter l’initiative du ‘’Partenariat pour un Gouvernement Ouvert’’ et de souligner l’importance d’y adhérer.
* L’utilisation d’autres modes participatifs à l’instar de l’organisation des ateliers de travail et des rencontres dans les régions avec les différents intervenants et en collaboration avec la société civile. Ces mécanismes visent à mieux faire connaître l’initiative du PGO et de sensibiliser le public quant à l’importance de l’adhésion à ce processus. Il est à souligner que ces rencontres ont permis de recueillir plusieurs propositions qui traduisent les aspirations des citoyens et des différentes composantes de la société civile au niveau régional.

Citons, à titre d’exemple, les ateliers organisés à la municipalité de La Goulette en date du 13 juillet 2018, au gouvernorat du Kef, en date du 30 juillet 2018 et à la municipalité de Sfax, en date du 14 août 2018.

Cette première étape de consultation a permis de collecter plus de 600 propositions reçues à travers les dispositifs de consultation adoptés. Deux groupes de travail ont été constitués, au sein du comité de pilotage mixte, et ont regroupé des représentants de la société civile et des représentants de l’administration. Ces deux groupes de travail ont ensuite procédé au tri des propositions, à leur examen, à leur classification et, in fine, à l’élaboration de la première version du plan d’action, à la lumière des critères suivants :

* La spécificité : la possibilité d’identifier clairement la problématique à résoudre, les actions et procédures à mettre en œuvre et la description des résultats attendus de l’exécution de l’engagement;
* La mesurabilité : la possibilité de ventiler chaque engagement en phases temporelles, de sorte à faciliter le suivi de l’avancement de son implémentation;
* Le responsable de l’engagement : la possibilité de désigner la partie responsable de la mise en œuvre de l’engagement ainsi que les différents autres intervenants;
* La pertinence : la relation entretenue avec les valeurs du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, à savoir la transparence, la redevabilité et la participation;
* Défini dans le temps: engagement réalisable en deux ans : exécutable en deux ans, avec possibilité d’établir un calendrier d’exécution sur deux ans, ventilé en étapes claires et précises ;
* L’impact : l’évaluation du changement attendu de la mise en œuvre de l’engagement.

**B. Deuxième phase de la consultation nationale sur le troisième plan d’action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (2018-2020)**

A l’issue de l’achèvement de la mise au point de la première version du plan d’action contenant 32 engagements par le comité de pilotage, la première version a été soumise à la deuxième phase de la consultation le 07 Août 2018 en vue de déterminer les propositions les plus prioritaires et de les intégrer dans la version finale du plan d’action. La démarche adoptée a été identique à celle de la première phase de la consultation à travers les mécanismes suivants :

* Consultation électronique autour de la première version du troisième plan d’action national-PGO, lancée sur le portail de la participation publique [www.e-participation.tn](http://www.e-participation.tn), entre le 7 août 2018 et le 21 août 2018 ;
* L’organisation des ateliers de travail et des rencontres dans les régions en partenariat avec la société civile en vue de présenter la version initiale du troisième plan d’action national-PGO. Le public a été appelé à voter les différents engagements proposés, selon leur degré de priorité, et à soumettre de nouvelles suggestions en relation avec les affaires locales. Au total, 100 ateliers ont été organisés un peu partout dans le pays.

**2. Plan de communication autour du troisième plan d’action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert**

Un plan de communication a été mis au point afin de présenter le troisième plan d’action national, en particulier et le programme du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, en général. Ce plan comporte un ensemble d’actions à mettre en œuvre sur le court terme, parallèlement avec la publication de la version finale du troisième plan d’action national :

* Le développement d’un logo et d’une identité visuelle spécifiques au programme du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert en Tunisie;
* L’élaboration d’une vidéo de sensibilisation et d’un dépliant autour du PGO, récapitulant les objectifs et les impacts positifs du gouvernement ouvert, expliquant les engagements pris par le gouvernement suite à son adhésion à ce partenariat et explicitant les modalités de participation à cette initiative.
* La conception graphique et l’impression du troisième plan d’action national dans sa version finale en trois langues : l’arabe, le français et l’anglais.
* La traduction du contenu du portail du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert en Tunisie en français et en anglais.

Ce plan de communication repose sur une vision stratégique claire, sur le moyen et le long terme. Ce plan vise à mobiliser et à coordonner les efforts déployés par les différents intervenants dans le domaine du gouvernement ouvert et à leur fournir les cadres et mécanismes nécessaires à la coopération. Il s’agit notamment des composantes de la société civile et du secteur privé, du secteur académique, des médias et des différents pouvoirs publics, aux niveaux local et national, y compris le pouvoir législatif.

# Engagements inclus dans le troisième plan d’action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert

Les engagements inclus dans le troisième plan d’action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert s’articulent autour de quatre principaux axes, à savoir :

* ***Axe 1 : Renforcer le droit d’accès à l’information et l’ouverture des données publiques***
* ***Axe 2 : Promouvoir la transparence dans la gestion des ressources naturelles***
* ***Axe 3 : Promouvoir l’intégrité, l’approche participative et la gouvernance locale***
* ***Axe 4 : Améliorer la qualité des services publics***

# Axe 1 : Renforcer le droit d’accès à l’information et l’ouverture des données publiques

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Engagement n°1 : Renforcer le droit d’accès à l’information | | | |
| Début Octobre 2018 - Fin Août 2020 | | | |
| **Structures/Parties Concernées** | * L’Instance d’Accès à l’Information * La Direction Générale des Réformes et Prospectives Administratives * L’Agence Nationale de la Sécurité Informatique | | |
| **Enoncé de l’engagement**  Le renforcement du droit d’accès à l’information, en application des dispositifs de la loi organique relative au droit d’accès à l’information, exige l’adoption, au sein de l’administration, d’une série de procédures pratiques visant à ancrer une nouvelle culture qui prône l’ouverture et le partage de l’information. A ce titre, le présent engagement appelle à la mise en place d’un certain nombre de procédures en relation avec la gestion du changement censé accompagner la mise en application de la loi relative à l’accès à l’information. Il s’agit, notamment de l’opérationnalisation des mesures suivantes :   * L’élaboration des guides pratiques sur le droit d’accès à l’information, destinés aux fonctionnaires publics, aux cadres de l’Etat, aux organismes régis par les dispositions de la loi organique n°2016-22, au grand public et aux organisations de la société civile ; * La constitution d’une équipe de coordination, regroupant des membres de l’instance d’accès à l’information et de la société civile, chargée de coordonner les travaux et activités conjointes visant à consacrer le droit d’accès à l’information; * Le renforcement des capacités dans le domaine de l’accès à l’information, par le déploiement, tout au long de la période de mise en œuvre du plan d’action, de programmes de formation destinés aux différentes catégories de fonctionnaires publics et aux organismes régis par la loi relative au droit d’accès à l’information; * L’élaboration et la rédaction du rapport d’évaluation propre à la Tunisie, en relation avec l’objectif de développement durable 16.10.2, relatif à la consécration du droit d’accès à l’information en Tunisie; * La mise en place d’un référentiel national en matière de classification des données administratives. | | | |
| **Problématique posée** | Les lacunes que déplore la culture d’ouverture, de partage et de diffusion de l’information au sein de l’administration, outre la mauvaise assimilation des différentes dispositions de la loi organique relative au droit d’accès à l’information. Cela s’est traduit par la faible publication proactive des informations, comme le stipulent les dispositions de la loi, outre les problèmes inhérents aux délais de réponse et à la qualité des demandes d’accès. | | |
| **Objectifs de la mise en œuvre de l’engagement / Résultats escomptés** | Renforcement de la transparence et opérationnalisation du droit d’accès à l’information, au moyen de :   * La sensibilisation des responsables des organismes publics à l’importance de l’adhésion au processus de transparence et d’accès à l’information et à l’impact positifs que cela peut avoir ; * L’inculcation de nouvelles compétences aux fonctionnaires en charge de l’accès à l’information et autres intervenants dans le processus de traitement des demandes d’accès, de sorte à leur permettre de mieux s’acquitter de leurs missions, conformément aux exigences de la loi. | | |
| **Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement** | * Inculquer une nouvelle culture au sein de l’administration fondée sur les principes d’ouverture et de collaboration. * Existence des compétences capables à mettre en œuvre les dispositions de la loi relative à l’accès à l’information en vue de consacrer le droit d’accès à l’information. | | |
| **Compatibilité avec les axes fondamentaux** | * **La transparence** : le présent engagement prône une meilleure diffusion de l’information, l’amélioration de la qualité d’accès à l’information et la facilitation du travail des chargés d’accès à l’information, dans leur relation avec les responsables producteurs de l’information dans leur administration et avec les demandeurs d’information. | | |
| **Sources de financement / Connexions avec d’autres programmes et politiques** | * **Source de financement** : Banque Mondiale / Organisation de Coopération et de Développement Economiques / UNESCO / Agence Française de Développement | | |
| **Calendrier et étapes de mise en œuvre** | Début Octobre 2018 | | Fin Octobre 2020 |
| **Contacts** | | | |
| **Responsables du suivi de la mise en œuvre de l’engagement** | 1. Mr Imed Hazgui 2. Mme Olfa Souli 3. Mr Naoufel Frikha | | |
| **Qualités et Organismes Employeurs** | 1. Président de l’Instance d’Accès à l’Information 2. Directrice Générale de la Direction Générale des Réformes et Prospectives Administratives 3. Directeur Général de l’Agence Nationale de la Sécurité Informatique | | |
| **Adresses électroniques** | 1. [imed.hazgui.ih@inai.tn](mailto:imed.hazgui.ih@inai.tn) 2. [olfa.souli@pm.gov.tn](mailto:olfa.souli@pm.gov.tn) 3. naoufel.frikha@ansi.tn | | |
| **Autre intervenants** | Acteurs gouvernementaux |  | |
| Acteurs non gouvernementaux | * Democracy Reporting International  (DRI) * Association Tunisienne des Contrôleurs Publics * Association Article19 * Association Tunisienne de Gouvernance Locale | |

**« Inculquer une nouvelle culture au sein de l’administration fondée sur les principes d’ouverture et de collaboration.** »

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Engagement n°2 : Instaurer le cadre juridique et organisationnel facilitant l’ouverture des données publiques | | |
| Début Octobre 2018 - Fin Août 2020 | | |
| **Structure/Partie Concernée** | * Unité de l’Administration Electronique à la Présidence du Gouvernement | |
| **Enoncé de l’engagement**  Le présent engagement entend jeter les fondements réglementaires et pratiques à même de propulser l’ouverture des données publiques, en tant qu’un des mécanismes les plus importants dans la consécration des principes de la transparence, de l’approche participative et de l’intégrité dans le secteur public, outre la promotion de l’innovation, de la recherche et du développement technologique. Il s’agit, notamment, de la mise en œuvre des mesures suivantes :   * L’élaboration d’un texte règlementaire organisant l’ouverture des données publiques (open data) en Tunisie et explicitant les caractéristiques techniques et réglementaires à adopter ; * La poursuite de la mise en œuvre du projet d’inventaire des données publiques et l’ouverture d’une première liste de jeux de données au public. Cette liste sera déterminée selon une approche participative et rendue publique au courant de la première année de la mise en œuvre du troisième plan d’action national pour un certain nombre de secteurs ; * Le renforcement des capacités dans le domaine des données ouvertes, par la mise en œuvre d’un programme de formation spécifique. | | |
| **Problématique posée** | L’absence d’un cadre juridique régissant l’ouverture des données publiques au sein des structures publiques et fixant les cadres techniques conjoints devant être adoptés par les différents organismes publics. Il est également difficile de procéder à l’inventaire de toutes les données et documents au sein des administrations et de distinguer les données susceptibles être ouvertes au public en tant que données ouvertes et celles qui ne le sont pas, conformément aux dispositions de la loi d’accès à l’information. | |
| **Objectifs de la mise en œuvre de l’engagement / Résultats escomptés** | * Instaurer un cadre organisationnel qui fixe les responsables de la mise en œuvre du programme des données ouvertes dans l’administration et les relations qu’ils entretiennent avec les autres intervenants ; * Déterminer les référentiels et les normes adoptées dans le domaine; * Renforcer les capacités des responsables et autres cadres relavant des organismes publics, afin de mieux les impliquer dans le programme des données ouvertes ; * Instaurer une dynamique et une coopération entre l’administration et la société civile, en vue de propulser l’ouverture des données et de renforcer leur réutilisation. | |
| **Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement** | * Instaurer des cadres réglementaire et organisationnelle facilitant aux responsables et aux divers intervenants le processus de préparation et d’ouverture des données publiques ; * Inculquer une nouvelle culture au sein de l’administration qui prône les principes de l’ouverture, de la transparence et de la coopération ; * Créer de la valeur ajoutée attendue de l’ouverture des données publiques et présenter divers modèles de réutilisations développées à travers ces données. | |
| **Compatibilité avec les axes fondamentaux** | * **La transparence et l’ouverture** : le présent engagement permet une plus grande diffusion de l’information et une amélioration de la qualité de son accès. * **La participation publique** : la publication des données dans un format ouvert permet de développer de nouveaux mécanismes de suivi et du contrôle de l’action gouvernementale. Cela permet de procéder à des analyses et à des lectures simplifiées (visualisation des données), à même d’aider le citoyen à suivre les différents enjeux liés aux affaires publiques. * **L’innovation et le développement de services publics** : la possibilité de réutilisation des données ouvertes afin de créer une nouvelle valeur ajoutée et de développer des services à même de faciliter le quotidien des citoyens. | |
| **Sources de financement / Connexions avec d’autres programmes et politiques** | * **Source de financement** : Banque Mondiale / Agence Française de Développement | |
| **Calendrier et étapes de mise en œuvre** | **Début Octobre 2018** | **Fin Octobre 2020** |
| **Contacts** | | |
| **Responsables du suivi de la mise en œuvre de l’engagement** | Mr Khaled Sellami | |
| **Qualité et Organisme Employeur** | Directeur Général de l’Unité de l’Administration Electronique à la Présidence du Gouvernement | |
| **Adresse électronique** | [khaled.sellami@pm.gov.tn](mailto:khaled.sellami@pm.gov.tn) | |
| **Autre intervenants** | Acteurs gouvernementaux | * L’Instance d’Accès à l’Information |
| Acteurs non gouvernementaux | * Cartographie Citoyenne * Association Tunisienne des Contrôleurs Publics * Association Tunisienne de Gouvernance Locale |

**« Instaurer des cadres réglementaire et organisationnelle facilitant aux responsables et aux divers intervenants le processus de préparation et d’ouverture des données publiques. »**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Engagement n°3 : Renforcer l’accès à l’information géographique | | | |
| Début Octobre 2018 - Fin Août 2020 | | | |
| **Structure/Partie Concernée** | * Ministère de la Défense Nationale, représenté par le Centre National de la Cartographie et de la Télédétection | | |
| **Enoncé de l’engagement**  Cet engagement vise à renforcer l’accès à l’information au moyen des mécanismes géomatiques et à faciliter l’ouverture des données publiques spécifiques à certains secteurs clés, à l’instar du secteur du transport, de la sécurité, du développement local, de la santé, de l’agriculture, de l’équipement et du tourisme, etc, eu égard à l’importance des données produites dans ces secteurs et à la forte demande des citoyens et autres tiers, en relation avec le domaine de la géomatique.  A ce titre, l’accent sera particulièrement mis sur :   * La mise en place d’un portail d’accès à l’information géographique dans le cadre du projet d’infrastructure des informations géographiques SIG ; * Etablir des bases de données préliminaires prévues dans le cadre de ce projet (bases des données topographiques, photos aériennes aplaties, adresses), qui serviraient de pilier fondamental et de référentiel unique aux organismes publics et privés voulant mettre en place leurs bases de données thématiques, chacun dans son domaine de compétence (santé, transport, développement, sécurité, tourisme, agriculture, etc.). | | | |
| **Problématique posée** | Difficulté d’accès à l’information au moyen des mécanismes géomatiques pour favoriser sa réutilisation afin de créer une valeur ajoutée profitable à tous les intervenants, en raison de :   * L’absence d’un référentiel national unique spécifique aux données géographiques ; * Non-production d’informations géographiques conformes aux normes et spécifications internationales ; * L’absence de cadres de coopération et de partenariat entre les différents intervenants. | | |
| **Objectifs de la mise en œuvre de l’engagement / Résultats escomptés** | Faciliter l’accès à l’information géographique et sa réutilisation par les usagers :   * Par la mise en place d’un référentiel national unique spécifique aux informations géographiques de la République Tunisienne; * Par la fourniture d’informations géographiques conformes aux normes et spécifications internationales outre la garantie du bon usage et d’une meilleure exploitation de cette information; * Par le renforcement de la coopération et du partenariat entre différents intervenants pour la création d’une valeur ajoutée profitable à tous. | | |
| **Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement** | Permettre aux usagers d’accéder à des données géographiques harmonisées et conformes aux normes et spécifications internationales et de pouvoir les exploiter, en temps réel et de manière sécurisée, via le portail électronique. | | |
| **Compatibilité avec les axes fondamentaux** | * **La transparence et l’ouverture** : le présent engagement entend améliorer la diffusion d’informations géographiques harmonisées et actualisées, éviter toute redondance au niveau de la production des données et renforcer la coopération et le partenariat entre les intervenants, pour la création d’une valeur ajoutée profitable à tous au niveau des services fournis. | | |
| **Sources de financement / Connexions avec d’autres programmes et politiques** | **Source de financement :**   * Autofinancement : le Centre National de la Cartographie et de la Télédétection ; * Participation du fonds de développement des communications, des technologies de l’information et de la télécommunication. | | |
| **Calendrier et étapes de mise en œuvre** | **Début Octobre 2018** | | **Fin Août 2020** |
| **Contacts** | | | |
| **Responsable du suivi de la mise en œuvre de l’engagement** | Mr Mounir Riahi | | |
| **Qualité et Organisme Employeur** | Chef de projet au sein du Centre National de la Cartographie et de la Télédétection | | |
| **Adresse électronique** | [cnct@defense.tn](mailto:cnct@defense.tn) | | |
| **Autre intervenants** | Acteurs gouvernementaux | Organismes publics représentés au sein du comité de pilotage du projet (Ministère du Transport, Ministère des Technologies de la Communication et de l’Economie Numérique, Ministère de l’Intérieur, Ministère de la Santé, Ministère du Tourisme, Ministère des Affaires Locales et de l’Environnement, Ministère de l’Equipement, Ministère du Développement, de la Coopération Internationale et de l’Investissement, Ministère des Finances et Ministère de l’Agriculture). | |
|  | Acteurs non Gouvernementaux | * Cartographie Citoyenne * Association Tunisienne de Gouvernance Locale. | |

**« Permettre aux usagers d’accéder à des données géographiques harmonisées et conformes aux normes et spécifications internationales et de pouvoir les exploiter, en temps réel et de manière sécurisée, via le portail électronique. »**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Engagement n°4 : Normaliser les identifiants et les nomenclatures des stations du transport terrestre et ouvrir leurs données publiques associées dans un format ouvert | | |
| Début Octobre 2018 - Fin Août 2020 | | |
| **Structure/Partie Concernée** | Ministère du Transport, en collaboration avec les organismes concernés relevant du ministère, les entreprises et les établissements afférents au secteur du transport | |
| **Enoncé de l’engagement**  Le présent engagement s’intéresse au renforcement de l’ouverture des données publiques et à leur réutilisation et l’information des usagers du transport terrestre, par la conception, la mise en place et l’ouverture au public d’une base de données harmonisée "Référentiel National d’Arrêts". Cette base de données devrait permettre d’unifier les identifiants et les nomenclatures, de collecter toutes les données associées à l’instar des coordonnées géographiques et de les publier dans un format ouvert pour faciliter leur réutilisation pour le développement des services destinées aux usagers (via Internet et smartphones)  Dans ce cadre, il sera procédé à :   * L’inventaire des différents moyens du transport réguliers (bus, métros, trains,…) et non réguliers (louages, taxis collectifs, transport rural,…) couvrant le territoire et le recueil de toutes les données relatives aux stations : types, caractéristiques, équipements, modes d’éclairage, modalités d’accessibilité des personnes à mobilité réduite, coordonnées géographiques, référents administratifs, propriétaires de la station, gérants, ainsi que des photos prises sous différents angles de vue ; * L’unification des identifications (codification) et des nomenclatures surtout pour les stations communément utilisées par différentes sociétés de transport ; * La conception et la mise en place d’une base de données regroupant les stations de transport terrestre, à l’échelle nationale ; * L’ouverture de la base de données au public, afin de faciliter sa réutilisation en vue d’améliorer les services fournis aux voyageurs. | | |
| **Problématique posée** | Indisponibilité, à l’échelle nationale, de données unifiées et actualisées concernant le transport terrestre, ce qui rend difficile l’accès des citoyens à l’information d’une manière simple et efficace. En outre, l’absence de ce genre d’informations entrave le développement d’applications et de services électroniques spécifiques au secteur du transport. | |
| **Objectifs de la mise en œuvre de l’engagement / Résultats escomptés** | La fourniture d’informations claires et précises concernant le transport terrestre et l’ouverture au public des données portant sur ce secteur pour stimuler son utilisation afin de développer des applications et des services électroniques associés. | |
| **Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement** | * Faciliter au public l’accès aux informations relatives aux moyens des transports terrestres ; * Favoriser le développement d’applications et de services électroniques par la réutilisation des données ouvertes et le recours aux bases de données qui seront mises en place. | |
| **Compatibilité avec les axes fondamentaux** | * **La transparence et l’ouverture** : Le présent engagement entend améliorer la diffusion des informations et la qualité de l’accès et permettre la réutilisation des données ouvertes, pour la création d’une valeur ajoutée profitable à tous. | |
| **Sources de financement / Connexions avec d’autres programmes et politiques** | * **Source de financement** : budget du Ministère du Transport / Agence Française de Développement | |
| **Calendrier et étapes de mise en œuvre** | **Début Octobre 2018** | **Fin Août 2020** |
| **Contacts** | | |
| **Responsable du suivi de la mise en œuvre de l’engagement** | Mr Ridha Arjoun | |
| **Qualité et Organisme Employeur** | Directeur de la cellule des systèmes des transports intelligents et de l’administration électronique au sein de la direction générale du développement administratif, des systèmes d’information et du transport intelligent, relevant du ministère du transport. | |
| **Adresse électronique** | [ridha.arjoun@mt.gov.tn](mailto:ridha.arjoun@mt.gov.tn) | |
| **Autre intervenants** | Acteurs gouvernementaux |  |
| Acteurs non gouvernementaux | * Cartographie citoyenne * Association Tunisienne des Contrôleurs Publics * Association Tunisienne de Gouvernance Locale |

# Axe 2 : Promouvoir la transparence dans la gestion des ressources naturelles

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Engagement n°5 : Améliorer la gouvernance des ressources en eaux | | |
| Début Octobre 2018 - Fin Août 2020 | | |
| **Structure/Partie Concernée** | Ministère de l’Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche | |
| **Enoncé de l’engagement**  Compte tenu des principaux défis que la Tunisie fasse dans le domaine des ressources hydrauliques, notamment eu égard à la consommation accrue et déraisonnable, à la mauvaise qualité de l’eau dans certaines régions du pays et à la baisse des réserves hydrauliques, comme un peu partout dans le monde. En outre, vu la valeur vitale et stratégique de cette ressource, le présent engagement entend mettre en œuvre un certain nombre de projets visant à améliorer la gouvernance des eaux. Il s’agit d’inciter les différentes parties prenantes à œuvrer à la réalisation de cet objectif stratégique de façon ouverte et participative, par le biais de :   * La publication de données permettant le suivi de la qualité et de la consommation des ressources hydrauliques à tous les niveaux (eau potable, eaux d’irrigation, utilisation industrielle et touristique…), selon la répartition géographique des régions du pays; en plus du suivi de la qualité des eaux ; * La mise en place d’un système électronique de dénonciation des abus et des infractions en matière de consommation et de gestion des ressources hydrauliques ; * L’élaboration et de la mise en œuvre d’une politique visant à rationaliser la distribution et la consommation de l’eau, selon une approche participative. | | |
| **Problématique posée** | Le manque d’informations concernant la gestion des ressources hydrauliques et la qualité de l’eau en Tunisie, outre la défaillance des dispositifs d’interaction disponibles entre acteurs gouvernementaux, citoyens et acteurs de la société civile. Eu égard à la baisse continue des réserves hydrauliques et à la demande accentuée des différents secteurs, il importe de souligner le caractère prioritaire dont doit jouir ce secteur, en vue d’affermir la transparence de la gestion des ressources hydrauliques et la consécration d’une approche participative lors de la formulation des réformes en matière de la bonne gouvernance de ces ressources. | |
| **Objectifs de la mise en œuvre de l’engagement / Résultats escomptés** | * Publier les informations susceptibles de consacrer la transparence de la gestion des ressources hydrauliques, notamment celles qui portent sur les réserves en eaux disponibles, leur distribution géographique, les indicateurs de la qualité des eaux, ainsi que les défis actuellement posés et les décisions devant être prises en conséquence ; * Mettre en place des mécanismes qui permettent aux citoyens et aux différentes composantes de la société civile active dans le domaine de prendre part à l’élaboration des politiques publiques dédiées à la gouvernance de ce secteur et les doter des outils et moyens nécessaires pour repérer les éventuels abus ou dépassements. | |
| **Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement** | * La diffusion de l’information permet de diagnostiquer, de façon précise, les défis posés en relation avec la gestion des ressources hydrauliques. A son tour, cela devrait permettre aux différents intervenants, gouvernementaux ou non-gouvernementaux, de contribuer à la formulation des solutions et d’œuvrer à la réalisation des résultats plus efficaces et efficientes ; * La publication des informations et l’adoption d’une approche participative permettront de changer la nature de la relation administration-citoyen et autres acteurs de la société civile, tout en garantissant l’engagement respectif des uns et des autres leur engagement à assumer leurs responsabilités et à jouer un rôle positif dans la gouvernance de ce secteur. | |
| **Compatibilité avec les axes fondamentaux** | * **La transparence** : cet engagement entend améliorer la diffusion d’informations, perfectionner la qualité d’accès à ces informations et rendre possible la réutilisation des données ouvertes, pour la création d’une valeur ajoutée profitable à tous. * **La participation publique** : cet engagement vise à établir de nouveaux mécanismes à même d’améliorer la communication entre l’administration et les citoyens, d’instaurer un espace de dialogue et de concertation autour des problématiques dont pâtit le secteur, de repérer les éventuels dépassements et d’y remédier. | |
| **Sources de financement / Connexions avec d’autres programmes et politiques** |  | |
| **Calendrier et étapes de mise en œuvre** | **Début Octobre 2018** | **Fin Août 2020** |
| **Contacts** | | |
| **Responsable du suivi de la mise en œuvre de l’engagement** | Mr Anis Mansour | |
| **Qualité et Organisme Employeur** | Directeur au Ministère de l’Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (Direction Générale de l'Organisation, de l’Informatique, de la Gestion des Documents et de la Documentation). | |
| **Adresse électronique** | [anis.mansour@iresa.agrinet.tn](mailto:anis.mansour@iresa.agrinet.tn) | |
| **Autre intervenants** | Acteurs gouvernementaux | * L’Instance d’Accès à l’Information |
| Acteurs non gouvernementaux | * Association React * Association Dynamique autour de l’eau * Association Tunisienne de Gouvernance Locale * Association Tunisienne de Développement et Formation |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Engagement n°6 : Renforcer la transparence dans le secteur des industries extractives en préparant l’adhésion à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives « ITIE » | | | |
| Début Octobre 2018 - Fin Août 2020 | | | |
| **Structure/Partie Concernée** | Ministère de l’Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises | | |
| **Enoncé de l’engagement**  Le secteur des industries extractives est l’un des secteurs stratégiques qui subit une pression de plus en plus forte de la part des citoyens et des organisations de la société civile afin de consacrer la transparence et à ouvrir l’accès à l’information, notamment celle relavant de la production, les recettes collectées, les conventions, les contrats conclus ainsi que les entreprises bénéficiaires.  Au titre de l’appui aux initiatives entreprises dans ce secteur, à l’instar du portail des données ouvertes du secteur de l’énergie et des mines, il est prévu que la Tunisie poursuit son processus d’adhésion à l’initiative pour la transparence dans les industries extractives compte tenu de sa nature symbolique. En fait, cette adhésion témoigne de la conformité du pays aux critères requis pour la transparence du secteur et de sa prédisposition à entreprendre des réformes continues visant à renforcer la gouvernance de ces richesses et à consolider la transparence, notamment par la publication des rapports et données demandées et l’instauration de la confiance précédemment érodée entre les différents intervenants améliorant ainsi le climat de l’investissement dans ce secteur.  De ce fait, il importe de mettre l’accent sur l’ensemble des procédures permettant à la Tunisie de finaliser son adhésion à cette initiative. Il s’agit, notamment de :   * Finaliser la sélection des représentants des compagnies et des représentants de l’Etat au sein du groupe multipartite; * Appuyer le groupe multipartite, en entreprenant une étude sur le diagnostic du système de gouvernance dans les secteurs des hydrocarbures et des mines ; * Elaborer un plan d’action pour le groupe multipartite; * Soumettre la demande d’adhésion à l’initiative ; * Interconnexion /interopérabilité entre le ministère des finances et le ministère de l’industrie et des petites et moyennes entreprises; * Renforcer les capacités des membres du groupe multipartite. | | | |
| **Problématique posée** | En dépit de la mise en place du portail des données ouvertes visant à consacrer la transparence du secteur, notamment au lendemain de la campagne ‘’Où est le pétrole ?’’ dont l’objectif est l’exercice d’une pression sur les responsables du secteur afin de favoriser l’accès à l’information relative à la gestion de ces ressources, il semble que les attentes des citoyens et autres acteurs de la société civile en matière d’accès à l’information relative à la gestion des richesses énergétiques, restent encore insatisfaites. Les mouvements de protestations ont confirmé que la transparence ne peut, en aucun cas, se traduire de manière unilatérale par l’administration ou s’exercer de façon circonstancielle en réponse à un mouvement ponctuel, elle doit plutôt s’inscrire dans un cadre participatif impliquant l’ensemble des parties prenantes à savoir le gouvernement, les entreprises et la société civile. Le but de déterminer les lacunes que déplore la gouvernance et de mettre en œuvre des mesures correctives, au titre d’un plan d’action commun qui pourra restaurer la confiance entre les différents intervenants. | | |
| **Objectifs de la mise en œuvre de l’engagement / Résultats escomptés** | * Œuvrer à instaurer la transparence du secteur de l’énergie et des mines, en publiant des rapports sur les données relatives à la gestion des ressources énergétiques et minières, au titre de l’adhésion à cette initiative ; * Créer et institutionnaliser un espace de dialogue entre les différents intervenants, de façon périodique, durable et méthodologique ; * Remédier aux lacunes en matière de la gouvernance du secteur selon une approche participative, notamment en ce qui a trait aux aspects législatifs et institutionnels. | | |
| **Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement** | * Permettre aux citoyens et à toutes les composantes de la société civile d’accéder aux informations, consacrant, par là même, la transparence du secteur. Cela devrait atténuer les critiques et protestations à l’encontre de ce secteur, allant parfois même jusqu’au blocage de la production ; * Consacrer l’intégrité au sein du secteur et lutter contre la corruption, par l’adoption d’une approche participative en matière de sa gouvernance à travers la création d’un groupe multipartite, composé des différents intervenants, à qui il incombera de consacrer l’intégrité et la transparence du secteur. | | |
| **Compatibilité avec les axes fondamentaux** | * **La transparence** : consacrer le droit d’accès à l’information au sujet de la gestion des richesses énergétiques et minières, à travers les rapports et les données qui seront publiés suite à cette adhésion ; * **La participation** : il s’agit d’étendre le périmètre des intervenants impliqués dans la gouvernance du secteur, par la mise en place d’un groupe multipartite ; * **La redevabilité** : il s’agit de permettre aux citoyens et autres acteurs de la société civile de suivre la gestion des ressources énergétiques et minières, et par conséquent de lutter contre la corruption et, par là même, de questionner les responsables. | | |
| **Sources de financement / Connexions avec d’autres programmes et politiques** | * Budget du Ministère de l’Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises / l’Institut de Gouvernance des Ressources Naturelles, par le renforcement des capacités des représentants du groupe multipartite et des différents intervenants dans le secteur, outre l’offre de l’appui technique nécessaire. | | |
| **Calendrier et étapes de mise en œuvre** | **Début Octobre 2018** | | **Fin Octobre 2020** |
| **Contacts** | | | |
| **Responsable du suivi de la mise en œuvre de l’engagement** | - | | |
| **Qualité et Organisme Employeur** | Ministère de l’Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises | | |
| **Adresse électronique** | - | | |
| **Autre intervenants** | Acteurs gouvernementaux | * L’Instance d’Accès à l’Information | |
| Acteurs non gouvernementaux | * Institut de Gouvernance des Ressources Naturelles * Coalition Tunisienne pour la Transparence dans l’Energie et les Mines * Association Tunisienne de Droit du Développement | |

**« Permettre aux citoyens et à toutes les composantes de la société civile d’accéder aux informations, consacrant, par là même, la transparence du secteur. Cela devrait atténuer les critiques et protestations à l’encontre de ce secteur, allant parfois même jusqu’au blocage de la production. »**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Engagement n°7 : Appliquer les principes de l’ « Open Contracting » dans le domaine des hydrocarbures | | | |
| Début Octobre 2018 - Fin Août 2020 | | | |
| **Structure/Partie Concernée** | Ministère de l’Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises | | |
| **Enoncé de l’engagement**  L’application des principes de l’open contracting dans le secteur des hydrocarbures compte parmi les initiatives les plus importantes à l’échelle internationale, en tant que critère de transparence et de gouvernance des ressources naturelles. Afin de consolider les initiatives déjà lancées associées à cette démarche dont l’objectif est la consécration de la transparence du secteur des industries extractives, cet engagement vise favoriser l’adhésion de la Tunisie au projet de l’open contracting dans le secteur des hydrocarbures, au moyen de:   * Intégrer les principes de l’open contracting dans le projet d’amendement de révision du code des hydrocarbures, à l’instar : (a) du renforcement de la transparence lors de la sélection des investisseurs par le recours à la compétition le cas échéant ainsi que la clarification et la publication des critères retenus à cet effet, (b) de la publication de l’intégralité des données et documents explicitant le processus contractuel adopté, depuis la négociation avec les investisseurs et jusqu’à la fin des contrats y inclus les procès-verbaux de la commission consultatives des hydrocarbures ; * Mettre en place une plateforme électronique visant à concrétiser les principes de l’open contracting, par la publication de l’intégralité des contrats conclus sous forme de données ouvertes, accompagnés de l’ensemble annexes et décisions y afférentes. Il s’agit, également, de publier tous les documents associés aux contrats qui permettent d’assimiler les différentes étapes du processus contractuel ; * Réaliser une étude comparative et tirer parti des expériences internationales dans le domaine de l’open contracting. | | | |
| **Problématique posée** | Le processus contractuel dans le secteur des hydrocarbures se caractérise par la complexité et la ramification des procédures. ce qui a conduit à la poursuite de campagnes jetant beaucoup de discrédits sur la bonne gouvernance du pétrole et du gaz en raison du manque d'informations et d'une large marge discrétionnaire au profit du ministère chargé de la gestion du secteur. Les principes de l’open contracting peuvent servir à mieux éclairer les réformes législatives prévues en vue d’instaurer une plus grande transparence au niveau de la gouvernance des hydrocarbures. Cet engagement se veut être l’incarnation de la décision du Président du Gouvernement en matière de restructuration du secteur des ressources naturelles. | | |
| **Objectifs de la mise en œuvre de l’engagement / Résultats escomptés** | * Participation à l’instauration de la transparence du secteur de l’énergie et des mines, par la révision du cadre législatif qui régit les hydrocarbures vers l’introduction de bonnes pratiques qui consacrent la transparence, à l’instar de la concurrence, l’obligation de publication des données expliquant le processus de sélection et ses résultats ; * Publication effective des données, conformément aux principes de l’open contracting : la publication des contrats sous forme de données ouvertes, le partage des procès-verbaux de la commission consultative des hydrocarbures et la mise en ligne des données relatives aux compagnies contractantes avec l’Etat et l’ETAP ; * Facilitation de la réutilisation des données, leur analyse et leur benchmark avec d’autres données provenant d’autres sources concernant les contrats conclus. Cela permettra de renforcer la redevabilité et le contrôle dans ce secteur. | | |
| **Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement** | * Concrétiser la transparence du secteur et en atténuer les critiques et protestations à son encontre de ce secteur, allant parfois même jusqu’au blocage de la production ; * Promouvoir l’intégrité du secteur et lutter contre la corruption, en ouvrant l’accès aux données inclues dans contrats pétroliers et en rendant possible leur examen, leur analyse et leur benchmark. | | |
| **Compatibilité avec les axes fondamentaux** | * **La transparence :** il s’agit de consacrer le droit d’accès à l’information en matière de gestion des richesses énergétiques, en procédant à la publication des données spécifiques aux contrats pétroliers ; * **La redevabilité** : La publication des contrats pétroliers en format ouvert permet aux citoyens et aux acteurs de la société civile de suivre la gestion des richesses énergétiques et par conséquent favoriser la lutte contre la corruption et la reddition des comptes les responsables. | | |
| **Sources de financement / Connexions avec d’autres programmes et politiques** | * Budget du Ministère de l’Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises / l’Institut de Gouvernance des Ressources Naturelles, | | |
| **Calendrier et étapes de mise en œuvre** | **Début Octobre 2018** | | **Fin Octobre 2020** |
| **Contact** | | | |
| **Responsable du suivi de la mise en œuvre de l’engagement** | - | | |
| **Qualité et Organisme Employeur** | Ministère de l’Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises | | |
| **Adresse électronique** | - | | |
| **Autre intervenants** | Acteurs gouvernementaux | * L’Instance d’Accès à l’Information | |
| Acteurs non gouvernementaux | * Institut de Gouvernance des Ressources Naturelles * Association Tunisienne de Droit du Développement * Coalition Tunisienne pour la Transparence dans l’Energie et les Mines | |

**« Promouvoir l’intégrité du secteur et lutter contre la corruption, en fournissant l’accès aux données contenues dans les contrats pétroliers et en rendant possible leur examen, leur analyse et leur comparaison. »**

# Axe 3 : Promouvoir l’intégrité, l’approche participative et la gouvernance locale

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Engagement n°8 : Etablir les mécanismes règlementaires et organisationnels contribuant au renforcement de l'intégrité dans le secteur public et à la lutte contre la corruption | | | |
| Début Octobre 2018 - Fin Août 2020 | | | |
| **Structures/Parties Concernées** | * L’Instance Nationale de Lutte Contre la Corruption * Les services chargés de la gouvernance à la Présidence du Gouvernement | | |
| **Enoncé de l’engagement**  L’intégrité et la lutte contre la corruption administrative dans le secteur public accaparent aussi bien l’attention des acteurs de l’administration que celle des associations et organisations non gouvernementales actives dans le domaine. En vue de porter à terme les réformes déjà achevées et compte tenu des plaintes et critiques accrues portant sur la corruption dans le secteur public, cet engagement vise à contribuer au traitement de cette problématique, par la mise en œuvre des deux projets :   * La promulgation des décrets relatifs aux nouvelles lois régissant la lutte contre la corruption, et plus particulièrement :   + La loi organique relative à la dénonciation de la corruption et à la protection des dénonciateurs;   + La loi relative à la déclaration du patrimoine, la lutte contre l'enrichissement illicite et le conflit d'intérêt dans le secteur public ; * La mise en place de l’instance constitutionnelle de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. | | | |
| **Problématique posée** | | * La recrudescence de la corruption et de l’enrichissement illicite dans le secteur public ; * L’exposition des dénonciateurs des actes de corruption à diverses formes de harcèlement et de pression, aussi bien dans leur vie personnelle et professionnelle suite à la dénonciation et la faiblesse des mécanismes de protection adoptés ; * La réticence de certaines personnes à la dénonciation des actes de corruption, en raison de l’absence d’incitations à cet effet ; * La détérioration de la confiance envers les responsables et le secteur public en général. | |
| **Objectifs de la mise en œuvre de l’engagement / Résultats escomptés** | | * Préserver la sécurité juridique, par l’intervention du législateur afin d’harmoniser d’une part l’ensemble des textes de lois et garantir d’autre part les droits des citoyens; * Renforcer la redevabilité dans le secteur public et l’efficience du rendement; * Assurer l’efficience dans le recouvrement des fonds illégalement acquis. | |
| **Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement** | | * Bonne gestion des affaires publiques ; * Garantir l’égalité de tous devant la loi ; * Renforcer le sens de la responsabilité et favoriser la culture de renoncement à la corruption ; * Mettre en place des mécanismes de recrutement des fonctionnaires basés sur la compétence et la transparence. | |
| **Compatibilité avec les axes fondamentaux** | | * **La redevabilité** : cet engagement permettra d’appliquer les textes de lois relatifs à la lutte contre la corruption, par le renforcement des mécanismes de redevabilité et du contrôle des actions du gouvernement et le suivi de l’efficience de la gestion dans le secteur public. Ce cadre règlementaire sera également consolidé par la mise en place d’une instance constitutionnelle de lutte contre la corruption, jouissant de la neutralité et de l’indépendance et de pouvoirs adéquats lui permettent de s’acquitter convenablement de ses missions, pour pouvoir poursuivre les corrompus et veiller à la bonne application de lois. | |
| **Sources de financement / Connexions avec d’autres programmes et politiques** | | * Source de financement : Budget de l’Etat | |
| **Calendrier et étapes de mise en œuvre** | | **Début Octobre 2018** | **Fin Août 2020** |
| **Contact** | | | |
| **Responsables du suivi de la mise en œuvre de l’engagement** | | 1. Mr Chawki Tabib  2. Mr Walid Fehri | |
| **Qualités et Organismes Employeurs** | | 1. Président de l’Instance Nationale de Lutte Contre la Corruption 2. Directeur aux services de gouvernance relevant de la Présidence du Gouvernement | |
| **Adresse électronique** | | 1. contact@inlucc.tn 2. walid.elfehri@pm.gov.tn | |
| **Autre intervenants** | | Autorité législative | Assemblée des Représentants du Peuple |
| Acteurs non gouvernementaux | Alliance civile contre la corruption |

**« Appliquer les textes de lois relatifs à la lutte contre la corruption, par le renforcement des mécanismes de redevabilité et du contrôle des actions du gouvernement et le suivi de l’efficience de la gestion dans le secteur public. »**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Engagement n°9 : Affermir la participation de la société civile dans la préparation du budget de l’Etat | | | |
| Début Octobre 2018 - Fin Août 2020 | | | |
| **Structure/Partie Concernée** | Ministère des Finances | | |
| **Enoncé de l’engagement**  L’approche participative est devenue une méthodologie de travail adoptée dans l’élaboration et le suivi de plusieurs projets publics y inclus le projet de préparation des budgets de la part des organismes publics. Rappelons l’expérience menée au niveau de certaines municipalités en relation avec l’élaboration de leurs budgets à travers des réunions périodiques avec les citoyens et les représentants de la société civile, afin de les consulter à propos des projets susceptibles d’être intégrés dans le projet du budget comme le stipule l’article 29 du code des collectivités locales. Pour encourager le recours à l’approche participative en relation avec l’élaboration du budget, le présent engagement entend proposer une série de nouveaux mécanismes à même de consacrer ce concept et d’associer le citoyen, de manière plus active, dans la détermination des principaux axes et orientations générales du budget de l’Etat, depuis le début du processus.  De ce fait, cet engagement permettra de déterminer et mettre en place de nouveaux mécanismes et opérationnaliser de ceux déjà en place, à l’instar :   * Opérationnaliser la commission mixte pour la transparence financière, relevant du ministère des finances et créée en vertu de l’arrêté ministériel du 1er mars 2013 ; * Suivre la publication des rapports d’audit du budget; * Publier la loi organique du budget. | | | |
| **Problématique posée** | Malgré l’importance des mécanismes adoptés et visant à impliquer les citoyens dans l’élaboration du budget, la portée de ces mécanismes reste très limitée. Les citoyens et la société civile continuent à aspirer à la mise en place d’autres mécanismes, plus propices à leur participation à la formulation du budget de l’Etat et à la détermination des orientations et axes stratégiques de ce budget, depuis le démarrage du processus de sa préparation. Cet engagement vise à identifier ces nouveaux mécanismes, selon une approche participative, et à opérationnaliser le rôle de la commission mixte pour la transparence financière, créée en 2013, et qui sera chargée de fixer de nouvelles perspectives dans le domaine et de participer à sa mise en œuvre en tant que partenaire actif aux côtés des responsables du ministère des finances et autres parties prenantes. | | |
| **Objectifs de la mise en œuvre de l’engagement / Résultats escomptés** | Mettre en place des mécanismes efficaces et efficients pour l’élaboration du budget de l‘Etat, selon une approche participative. | | |
| **Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement** | * Fournir des mécanismes opérationnels et faciles que le citoyen pourra utiliser afin de soumettre ses propositions et ses idées à propos le budget de l’Etat et le suivi de son élaboration. | | |
| **Compatibilité avec les axes fondamentaux** | * **La participation** : Fournir un cadre pratique et efficace pour les citoyens et les représentants de la société civile en relation avec le budget de l’Etat pour renforcer leurs capacités et les aider à contribuer dans l’identification des orientations du budget. | | |
| **Sources de financement / Connexions avec d’autres programmes et politiques** | * **Source de financement** : budget de l’Etat | | |
| **Calendrier et étapes de mise en œuvre** | **Début Octobre 2018** | | **Fin Août 2020** |
| **Contact** | | | |
| **Responsable du suivi de la mise en œuvre de l’engagement** | Mme Ibtissem Ben Aljia | | |
| **Qualité et Organisme Employeur** | Directrice au Ministère des Finances | | |
| **Adresse électronique** | [Ibalgia@finances.tn](mailto:Ibalgia@finances.tn) | | |
| **Autre intervenants** | Acteurs gouvernementaux |  | |
| Acteurs non gouvernementaux | * Associations représentées au sein de la commission mixte de la transparence financière, relevant du Ministère des Finances. | |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Engagement n°10 : Développer des mécanismes pour promouvoir le dialogue et l'interaction avec les demandes et les préoccupations des jeunes et leur permettre de suivre leur mise en œuvre dans les politiques publiques | | | |
| Début Octobre 2018 - Fin Août 2020 | | | |
| **Structure/Partie Concernée** | Ministère de la Jeunesse et des Sports | | |
| **Enoncé de l’engagement**  L’opérationnalisation du rôle des jeunes dans les différents régions en matière d’élaboration et de suivi des politiques publique outre la mise en place des mécanismes leur permettant d’exprimer leurs aspirations et préoccupations et leur rapprocher des hauts fonctionnaires et des décideurs est considéré parmi les moyens fondamentaux pouvant contribuer à résoudre nombreuses problématiques à l’instar de la migration illégale, et l’identification des priorités à entreprendre dans ce domaine. Il est à souligner que cela contribuera à atténuer les manifestations et les protestations sociales et améliorer la relation administration-citoyen, en particulier les jeunes.  Dans ce contexte, le travail consiste à :   * Développer une plateforme électronique permettant aux jeunes d’exprimer leurs préoccupations, de soumettre leurs propositions, en garantissant la possibilité de suivre les réactions des services publics concernés et la manière d'y répondre; * Etablir des conseils locaux des jeunes qui regroupent des représentants de la société civile et des autorités publiques, en maintenant une présence significative des jeunes. | | | |
| **Problématique posée** | * Manque de cadres propices au dialogue et à l’écoute des préoccupations des jeunes ; * Réticence des jeunes à prendre part aux affaires publiques et la détérioration de leur confiance dans les institutions de l’Etat, notamment en ce qui concerne leur capacité à répondre aux aspirations des jeunes et à tenir sérieusement compte de leurs idées et suggestions afin de remédier les problèmes épineux qui les préoccupent. | | |
| **Objectifs de la mise en œuvre de l’engagement / Résultats escomptés** | Cet engament vise à mettre en place des mécanismes et cadres propices à l’intégration des jeunes dans les différentes régions du pays, afin de leur permettre d’exprimer leurs préoccupations et de soumettre leurs perspectives, notamment à propos les problématiques qui les concernent, en plus de fournir les garanties de tenir en compte leurs propositions et leurs idées tout au long du processus de la prise de décision et de l’élaboration des politiques publiques. | | |
| **Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement** | * Renforcer les capacités des jeunes à suivre les affaires publiques et à contribuer à leur changement; ainsi qu'influencer positivement les décideurs afin d'aligner les décisions prises avec leurs besoins et aspirations ; * Etablir une relation fondée sur la confiance et le sens de la responsabilité, entre jeunes et l'autorité. Il s’agit, surtout, de transformer le sentiment de colère qui nuit à la vie des jeunes en énergie positive et de la canaliser dans la mise en œuvre de projets avantageux pour tous. | | |
| **Compatibilité avec les axes fondamentaux** | * **La participation** : Cet engagement permettra aux jeunes de présenter de nouvelles idées et propositions à propos nombreux sujets et problématiques qui les concernent ou touchent leur région ; * **La redevabilité** : Suivre les autorités concernées notamment au niveau local et questionner les responsables quant à l'élaboration et en œuvre des politiques publiques. | | |
| **Sources de financement / Connexions avec d’autres programmes et politiques** | * Budget du ministère / Banque Mondiale / UNESCO | | |
| **Calendrier et étapes de mise en œuvre** | **Début Octobre 2018** | | **Fin Août 2020** |
| **Contact** | | | |
| **Responsables du suivi de la mise en œuvre de l’engagement** | 1. Mr Kamel El arbi  2. Mme Imène Belhédi | | |
| **Qualités et Organismes Employeurs** | 1. Directeur général au Ministère de la Jeunesse et des Sports  2. Directrice générale de l’Observatoire National des Jeunes | | |
| **Adresse électronique** | 1. [kamelarbi64@gmail.com](mailto:kamelarbi64@gmail.com) 2. [belhadimen@gmail.com](mailto:belhadimen@gmail.com) | | |
| **Autre intervenants** | Acteurs gouvernementaux | * Ministère des Affaires Locales et de l’Environnement | |
| Acteurs non gouvernementaux | * Institut Tunisien pour la Démocratie et le Développement | |

**« Renforcer les capacités des jeunes à suivre les affaires publiques et à contribuer à leur changement; ainsi qu'influencer positivement les décideurs afin d'aligner les décisions prises avec leurs besoins et aspirations. »**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Engagement n°11 : Instaurer le Gouvernement pour un Gouvernement Ouvert au niveau local | | |
| Début Octobre 2018 - Fin Août 2020 | | |
| **Structures/Parties Concernées** | Municipalités impliquées dans cette initiative, en collaboration avec la coalition de la société civile pour le partenariat pour un gouvernement ouvert – Tunisie | |
| **Enoncé de l’engagement**  Depuis sa consécration par la Constitution de la deuxième république, la gouvernance locale est devenue une des principales orientations nationales de la Tunisie, eu égard, également, aux dispositions du code des collectivités locales promulgué en Mai 2018, notamment celles relatives à la transparence et au gouvernement ouvert. A ce titre, cet engagement vise à instaurer une série d’initiatives inhérentes au gouvernement ouvert au niveau de dix municipalités, à l’instar de l’initiative du ‘’Partenariat pour un Gouvernement Ouvert’’ lancée au niveau national, empruntant toujours la même approche participative. Cette initiative prévoit d’habiliter chaque municipalité à formuler des engagements alignés avec ses spécificités et aspirations. Elle ambitionne également de rapprocher l’administration du citoyen et de faire participer ce dernier à la détermination des engagements pris et au suivi de leur mise en œuvre, par la tenue de réunions périodiques du comité de pilotage mixte, regroupant des représentants de l’administration de la municipalité et des représentants des habitants de chaque la région.  Il est également prévu de concevoir un plan de communication visant à représenter les initiatives à lancer au titre du présent engagement et de faire participer l’ensemble des parties prenantes, qu’il s’agisse d’autorités publiques locales ou de représentants de la société civile dans la région concernée. | | |
| **Problématique posée** | Les plans d’action du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, formulés au niveau national, mettent généralement l’accent sur les réformes qui concernent les différents secteurs et domaines relatifs au le principe du gouvernement ouvert. Aucune réforme n’a encore réellement tenu compte des besoins et aspirations spécifiques à chaque région. De ce fait, cet engagement permettra d’introduire des réformes alignées avec la particularité de chaque région, tout en respectant la conformité à l’esprit des orientations nationales et stratégiques, en s’inspirant des expériences réussies dans ce domaine, à l’échelle internationale. | |
| **Objectifs de la mise en œuvre de l’engagement / Résultats escomptés** | La mise en place de plans d’action complémentaires prévoyant des réformes appropriées à la spécificité de chaque région et propices à la mise en œuvre de projets à même de propulser le développement et d’améliorer la qualité des services fournis aux citoyens. Le présent engagement permettra d’implémenter des réformes en s’appuyant aux principes fondamentaux du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, notamment la transparence, la participation, la redevabilité et l’utilisation des technologies de l’information et de la communication pour promouvoir ces principes. | |
| **Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement** | * Mettre en œuvre des projets et des initiatives au service de la région et ayant des retombées directes et tangibles sur le quotidien des citoyens ; * Rapprocher davantage le concept de gouvernement ouvert des citoyens et leur permettre de participer à l’ancrage de ce concept au niveau local pour améliorer la qualité des services fournis par l’administration et la participation à instaurer des fondements solides d’une bonne gouvernance des affaires publiques au niveau de son administration locale. | |
| **Compatibilité avec les axes fondamentaux** | Cet engament est conforme avec à l’ensemble des axes fondamentaux du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, étant donné que dans le cadre des plans d’action locaux qui seront établis, on veillera à formuler des engagements reflétant ces axes. Toutefois, le présent engagement a été intégré au niveau de l’axe de la participation et de la gouvernance locale, du fait qu’il vise à attribuer plus de liberté et d’indépendance aux municipalités et citoyens au niveau local, notamment en relation avec l’élaboration des programmes et orientations qui visent à ancrer le concept de gouvernement ouvert et les principes y afférents. | |
| **Sources de financement / Connexions avec d’autres programmes et politiques** | * Banque Mondiale / Organisation de Coopération et de Développement Economiques | |
| **Calendrier et étapes de mise en œuvre** | **Début Octobre 2018** | **Fin Août 2020** |
| **Contact** | | |
| **Responsables du suivi de la mise en œuvre de l’engagement** | 1. Mme Aicha Karafi 2. Mme Asma Cherifi | |
| **Qualités et Organismes Employeurs** | 1. Association Tunisienne de Gouvernance Locale 2. Réseau TACID | |
| **Adresse électronique** | 1. [presidente.atgl.tunis@gmail.com](mailto:presidente.atgl.tunis@gmail.com) 2. [tacid.network@gmail.com](mailto:tacid.network@gmail.com) | |
| **Autre intervenants** | Acteurs gouvernementaux | Ministère des Affaires Locales et de l’Environnement |
| Acteurs non gouvernementaux |  |

**« Rapprocher davantage le concept de gouvernement ouvert du citoyen et lui permettre de participer à l’ancrage de ce concept au niveau local pour améliorer la qualité des services fournis par l’administration et la participation à instaurer des fondements solides d’une bonne gouvernance des affaires publiques au niveau de son administration locale. »**

# Axe 4 : Améliorer la qualité des services publics

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Engagement n°12 : Rapprocher les services publics du citoyen, par leur mise en ligne | | |
| Début Octobre 2018 - Fin Août 2020 | | |
| **Structures/Parties Concernées** | Ministères concernés | |
| **Enoncé de l’engagement**  Outre les initiatives et projets visant à développer les services électroniques au niveau national et d'une façon horizontale, cet engagement entend développer une panoplie de nouveaux services électroniques dans un certain nombre de secteurs et de les présenter au public. Ces services concernent notamment :   * Le développement d’une application ‘’m-Agri’’, permettant aux citoyens de bénéficier d’un ensemble de services à distance dans le secteur agricole ; * L’amélioration et le rapprochement davantage des services de la conservation de la propriété foncière du citoyen, par le développement d’un certain nombre de services publics; la réception et l’enregistrement des demandes de ces services; le paiement de leur redevances et les fournir en ligne. Il s’agit, notamment, de la consultation en ligne des titres de propriété et l’obtention de certains documents à distance (copies de titres fonciers, certificats de non-propriété, certificats de propriété et copropriété, certificats de références d’actes) ; * Le développement d’un service interactif via le portail du Ministère de la Défense Nationale permettant la consultation des situations de sursis ou de dispense de l'accomplissement du service national; * Mettre en place une plateforme électronique des subventions dans le secteur culturel garantissant la gestion et le suivi des subventions, que ce soit de la part des demandeurs de subvention ou de la part des responsables administratifs impliqués dans le processus de traitement de ces demandes. | | |
| **Problématique posée** | Un nombre limité de services publics en ligne disponibles comparativement aux besoins accrus des citoyens d’accéder, plus rapidement et plus facilement, à des services interactifs et transparents à travers l'utilisation les technologies de l’information et de la communication. | |
| **Objectifs de la mise en œuvre de l’engagement / Résultats escomptés** | * Faciliter l’accès aux services et les rapprocher davantage du citoyen ; * Fournir un certain nombre de services simplifiés et transparents au niveau de certains secteurs. | |
| **Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement** | Cet engagement permettra aux citoyens d'accéder électroniquement à un ensemble de services, échappant la difficulté de se déplacer aux structures publique qui fournissent ces services et offrant davantage des garanties pour bénéficier de ces services d’une manière efficace et transparente. | |
| **Compatibilité avec les axes fondamentaux** | **Le développement de services électroniques en vue de consacrer les principes de transparence, d’intégrité et de lutte contre la corruption :** La dématérialisation des services publics permettra au citoyen d’en faire meilleur usage. Cela permet également de consacrer la transparence des informations, procédures et démarches adoptées pour fournir ces services; et d’identifier les différents intervenants impliqués dans le processus de fourniture d’un service et préciser par conséquent les responsabilités de chacun et atténuer le risque de corruption pouvant naître du contact direct entre agents publics et citoyens. | |
| **Sources de financement / Connexions avec d’autres programmes et politiques** | * **Source de financement :** budgets des ministères concernés | |
| **Calendrier et étapes de mise en œuvre** | **Début Octobre 2018** | **Fin Août 2020** |
| **Responsables du suivi de la mise en œuvre de l’engagement** | 1. Mr Anis Mansour 2. Mr Imed Hamadi 3. Mr Faycel Yakoubi 4. Mme Saoula Abdelkhaled | |
| **Qualités et Organismes Employeurs** | 1. Directeur au Ministère de l’Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche 2. Directeur général au Ministère des Domaines de l’Etat et des Affaires Foncières (conservation de la propriété foncière) 3. Sous-directeur au Ministère de la Défense Nationale 4. Directrice au Ministère des Affaires Culturelles | |
| **Adresse électronique** | 1. [anis.mansour@iresa.agrinet.tn](mailto:anis.mansour@iresa.agrinet.tn) 2. [Imed.Hammadi@cpf.gov.tn](mailto:Imed.Hammadi@cpf.gov.tn) 3. [defcab@defense.tn](mailto:defcab@defense.tn) 4. [s.abdelkhalek@mac.gov.tn](mailto:s.abdelkhalek@mac.gov.tn) | |
| **Autre intervenants** | Acteurs gouvernementaux |  |
| Acteurs non gouvernementaux | Association Tunisienne pour le Développement Humain et de Formation |

**« Permettre aux citoyens d'accéder électroniquement à un ensemble de services, échappant la difficulté de se déplacer aux structures publique qui fournissent ces services et offrant davantage des garanties pour bénéficier de ces services d’une manière efficace et transparente. »**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Engagement n°13 : Faciliter l’accès aux services de la fonction publique | | |
| Début Octobre 2018 - Fin Août 2020 | | |
| **Structure/Partie Concernée** | Instance Générale de la Fonction Publique | |
| **Enoncé de l’engagement**  Eu égard à l’importance du rôle que joue la fonction publique et au nombre de compétences qu’elle absorbe, le renforcement des compétences des fonctionnaires publics s’impose comme impératif incontestable pour l’amélioration de la qualité des services fournis par l’administration, faisant d’eux la locomotive du développement économique et social. La modernisation de ce secteur en soutenant sa transparence et son ouverture aux différents utilisateurs est un outil essentiel pour y parvenir. De ce fait, cet engagement vise à mettre en place deux plateformes électroniques pour consacrer la transparence dans ce domaine et faciliter l’accès aux services administratifs y associés. Il s’agit :   * La mise en place d’une plateforme électronique permettant aux fonctionnaires de consulter les demandes de ressources humaines des différents chefs d’organismes, relatives à la vacance des postes, notamment les vacances de postes au niveau des municipalités ; * Le développement d’un portail électronique de formation en administration publique, permettant d’accéder à toutes les données relatives aux programmes de formation et offrant la possibilité de s’y inscrire à distance. | | |
| **Problématique posée** | La difficulté d’accès à l’information relative à la vacance de postes dans la fonction publique et à celles relatives aux programmes de formation disponibles. | |
| **Objectifs de la mise en œuvre de l’engagement / Résultats escomptés** | Ces deux plateformes représentent deux des principaux mécanismes visant à promouvoir la transparence du secteur de la fonction publique, incitant ainsi les fonctionnaires à rester et à travailler dans le secteur public. Du fait que la formation permettra de renforcer les compétences des fonctionnaires, en leur offrant des formations contribuant à développer leurs capacités. L'accès des fonctionnaires aux informations à propos les vacances de postes, de manière équitable et transparente, est une incitation à ceux désireux de rester dans la fonction publique à pouvoir accéder à des postes plus conformes à leurs compétences et leurs aspirations. Plus particulièrement, cela va permettre de doter les municipalités des ressources humaines nécessaires à leur fonctionnement, compte tenu que ces structures, au lendemain des élections municipales et de la promulgation du code des collectivités locales en Mai 2018, sont devenues de plus en plus demandeuses en compétences dans divers domaines pour promouvoir les principes de la gouvernance locale et mener à bien le processus de décentralisation. | |
| **Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement** | Permettre à l’ensemble des fonctionnaires d’accéder à l’information qui les concernent, de façon équitable et transparente, ce qui permettra aux fonctionnaires les plus méritants de bénéficier des opportunités disponibles, qu’il s’agisse de formation, de mobilité ou de recrutements dans les structures publiques. | |
| **Compatibilité avec les axes fondamentaux** | * **La transparence** : la transparence du secteur de la fonction publique : il s’agit de tirer profit des programmes de formation et de recrutement, de façon équitable et transparente, en dehors de tout favoritisme ; * **La redevabilité** : suivre la mise en œuvre des programmes de formation et de recrutement, afin de contrecarrer le favoritisme et toute autre forme d’inégalité de traitement entre fonctionnaires satisfaisant aux mêmes critères. | |
| **Sources de financement / Connexions avec d’autres programmes et politiques** | * Budget de la Présidence du Gouvernement / Banque Mondiale | |
| **Calendrier et étapes de mise en œuvre** | **Débit Octobre 2018** | **Fin Août 2020** |
| **Contact** | | |
| **Responsables du suivi de la mise en œuvre de l’engagement** | 1. Mme Fadhila Dridi 2. Mme Khaoula Laabidi | |
| **Qualités et Organismes Employeurs** | 1. Directrice générale de la fonction publique au sein de la Présidence du Gouvernement 2. Directrice générale de la formation et du perfectionnement | |
| **Adresse électronique** | 1. [fadhila.dridi@pm.gov.tn](mailto:fadhila.dridi@pm.gov.tn) 2. [khaoula.labidi@pm.gov.tn](mailto:khaoula.labidi@pm.gov.tn) | |
| **Autre intervenants** | Acteurs gouvernementaux |  |
| Acteurs non gouvernementaux | Association Tunisienne pour le Développement Humain et de Formation |

**« Permettre à l’ensemble des fonctionnaires d’accéder à l’information qui les concernent, de façon équitable et transparente, ce qui permettra aux fonctionnaires les plus méritants de bénéficier des opportunités disponibles, qu’il s’agisse de formation, de mobilité ou de recrutements dans les structures publiques. »**